



Municipalité de Crabtree

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :**

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 5 novembre 2012, le règlement suivant a été adopté et a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation du territoire le 17 décembre 2012.

- Règlement 2012-219 décrétant une dépense de 1 249 888 \$ et un emprunt de 1 249 888 \$ pour des travaux d'aqueduc, d'égouts, de chaussée et de trottoirs sur la 2<sup>e</sup> avenue entre la 5<sup>e</sup> rue et la 8<sup>e</sup> rue et sur la 6<sup>e</sup> rue entre la 2<sup>e</sup> avenue et la 4<sup>e</sup> avenue et une section de la 7<sup>e</sup> rue à l'intersection de la 2<sup>e</sup> avenue.

Ce règlement d'emprunt 2012-219 entre en vigueur le 19 décembre 2012.

Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree ce, 19 décembre 2012

**Pierre Rondeau**

.....  
Secrétaire-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), **Pierre Rondeau** .....  
Nom ..... secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **19 décembre 2012** entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **19 décembre 2012**

.....  
*Pierre Rondeau*.....